



Lettre d'informations aux écoles du SNUipp-FSU Paris

<http://75.snuipp.fr>

mél : snu75@snuipp.fr

Stage syndical spécial « PEIMF, CPC, DEA »

Vendredi 7 novembre de 9h à 15h30

Depuis quelques années, le SNUipp-FSU Paris organise des stages de formation syndicale à destination des formateurs du premier degré. C'est l'occasion aussi d'aborder des problématiques qui leur sont propres : décompte des heures Htd, réunions institutionnelles....

Cela a permis au SNUipp-FSU de construire, avec les collègues, les revendications que ses représentant-es ont porté auprès de l'académie et de l'ESPE. Nous vous attendons donc nombreuses et nombreux lors de cette prochaine journée à laquelle seront invités des professeurs de l'ESPE.

Le prochain stage aura lieu le vendredi 7 novembre de 9h à 15h30 à la Bourse du travail, 3 rue du château d'eau, 10ème - M° République. Ce stage est ouvert à toutes et tous, syndiqué-es ou non.

Programme de la journée

- 9h-12h Comment transmettre nos « savoirs » professionnels ?

Rencontre – débats avec Dominique Bucheton sur les gestes professionnels

Former les futurs enseignants aux réalités professionnelles est au cœur de notre engagement de formateur.

Et enseigner est à la croisée de multiples dimensions que nous devons prendre en compte à chaque instant. Cela en fait sa richesse, mais aussi sa complexité : des savoirs en mouvement, une recherche avancée sur les savoirs instrumentaux et didactiques, la classe comme lieu d'apprentissage et de socialisation, l'agir enseignant fait d'une multitude de gestes professionnels et de micro décisions dans la conduite de la classe...

Autant d'aspects sur lesquels nous avons besoin d'une posture réflexive pour guider les futurs enseignants dans leur formation professionnelle.

Construire une progressivité dans les préoccupations professionnelles des jeunes entrant dans le métier s'impose d'autant plus que les M2 doivent assumer un stage en responsabilité à mi-temps sur toute l'année :

- Comment les aider à « tenir la classe », à « faire autorité »,
- Comment les aider à repérer puis régler les tensions, voire les contradictions dans la conduite de la classe,
- Comment mettre les élèves au travail et enchaîner les séquences didactiques en s'assurant que tous les élèves progressent,
- Comment apprendre à vérifier que l'enseignement dispensé débouche bien sur les apprentissages visés, voire à différencier son enseignement.

Y a-t-il des priorités, des invariants dans la formation de nos futurs collègues ?

C'est l'un des enjeux de la recherche universitaire sur la formation des maîtres, dont les travaux de Dominique Bucheton font partie.

- 13h-15h30 Un questionnaire sur l'organisation de la formation initiale Dans la perspective d'une formation cohérente en 2 ans à l'ESPE, il est indispensable de miser sur une implication des PEIMF en M1 comme en M2.

En M2, une charge nouvelle se dessine :

- suivi du stage en responsabilité à mi-temps (conseils, mise en œuvre du nouveau référentiel de compétences professionnelles, évaluations...),
- aide à l'élaboration des mémoires professionnels (choix des sujets, articulations avec la pratique professionnelle...),
- mise en place du tutorat mixte,
- forme différenciée de contribution à l'UE3.

Ces enjeux au cœur de l'articulation théorie / pratique ne doivent pas avoir pour conséquence le recul de l'implication des PEIMF dans l'année de formation des M1. En effet, il est indispensable qu'un continuum cohérent soit mis en place sur ces deux années de la formation initiale.

Or, il peut y avoir un risque.

En M1, l'implication des PEIMF se fera autour de la mise en place des APP, sur l'accueil des M1 dans le cadre du stage d'observation en début d'année et sur le « suivi » des stages de pratique accompagnée. Pour que ce suivi soit efficace et cohérent, les PEIMF ne peuvent seulement prodiguer des conseils lors de visites sans qu'en amont ils puissent intervenir sur la préparation du stage, et en aval, sur son bilan. Un travail commun avec les professeurs de l'ESPE nous paraît essentiel.

Ces enjeux ne sont pas sans conséquence sur l'organisation de service des PEIMF.

Dans le cadre d'une concertation sous l'autorité de l'IA adjoint en poste il y a trois ans, l'Académie avait acté l'organisation du service de formation des PEIMF sur la base de 98 HETD. Cette référence doit être maintenue mais une réorganisation de la grille est incontournable. Elle devra s'organiser autour des quatre grandes dimensions:

- le suivi des M1 et M2 et les tâches de formation qui en découlent,
- l'implication dans le suivi des PES s'il s'avère nécessaire et les actions de circonscription,
- la formation de formateurs,
- les réunions institutionnelles tant à l'ESPE qu'au sein de l'Académie.

Il paraît nécessaire de réorganiser le service des PEIMF afin de répartir équitablement les tâches entre l'ensemble des PEMF et de retravailler le « coût » des co-interventions à l'ESPE qui sous estime le travail nécessaire à ces interventions.

Modalités pratiques

si c'est votre jour de décharge, il n'y a pas besoin de prévenir votre IEN de votre présence au stage. Sinon, il faut envoyer un courrier écrit à votre IEN avant le 7 octobre (modèle ci-dessous). Merci de signaler votre présence auprès du syndicat.

Paris, le ...

Monsieur le Directeur académique des services de l'Education nationale chargé du premier degré

94 avenue Gambetta 75984 PARIS cedex 20
sous-couvert de M l'I.E.N. de la circonscription ...

Objet : participation à un stage de formation syndicale

Monsieur le Directeur académique,

Conformément aux dispositions de la Loi 84-16 du 11/01/1984 (art. 34 alinéa 7), portant Statut Général des Fonctionnaires définissant l'attribution des congés pour la formation syndicale, avec maintien intégral du salaire, j'ai l'honneur de solliciter un congé lede 8h30 à 16h30 pour participer à un stage de formation syndicale.

Ce stage se déroulera à la Bourse du travail de Paris. Il est organisé par la Section Départementale du SNUipp de Paris, sous l'égide du Centre National de Formation Syndicale de la FSU, organisme agréé, figurant sur la liste des centres dont les stages ou sessions donnent droit aux congés pour la formation syndicale (JO du 10 février 1995 et arrêté du 13/01/2009).

Veuillez croire, Monsieur le Directeur académique, en mon profond attachement au service public d'éducation.

signature